

## Le Brevet professionnel de l'éducation populaire de la jeunesse et du sport

La formation de ce diplôme est prévue sur dix unités capitalisables en alternance sur près d'un an. Les quatre premières UC sont communes à l'ensemble des BPJEPS, les cinq suivantes sont dédiées à chaque spécialité et l'UC dix concerne l'adaptation à l'employabilité en fonction des types de postes, de missions, de publics ou des spécificités liées à un bassin d'emploi précis.

Les BPJEPS répondent aussi aux prérogatives réglementaires d'encadrement, notamment dans le champ sportif ou la direction de centres de loisirs, mais aussi dans l'ensemble des spécialités couvertes. Les organismes de formation, une fois habilités par la DRDJS, organisent les tests de sélection puis accueillent chaque

candidat dans un positionnement. La prise en compte de l'expérience du candidat peut donner lieu à des allègements actés sur le livret de formation. Ainsi, ce sont des parcours individuels de formation qui sont développés dans le cursus. Celui-ci s'effectue dans une alternance constante entre centre de formation et structure d'accueil en lien avec le tuteur. Au cours de la formation, les compétences sont progressivement certifiées en vue de l'obtention du diplôme. Les BPJEPS sont accessibles en formation initiale, par voie d'apprentissage, en formation continue et validation d'acquis d'expérience (VAE). Vous retrouvez les spécialités, les organismes agréés et les calendriers de formation sur le site Internet [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)

### LE SERVICE PUBLIC DE FORMATION DANS LE VAL-D'OISE

La DDJS du Val-d'Oise accompagne les organismes de formation et met en œuvre sous l'égide du CREPS d'Ile-de-France des formations. Elle organise également des examens.

#### FORMATIONS

➔ BEESAN modulaire : pour faire face au manque de maîtres nageurs dans la région, la DDJS a mis en place deux formations au BEESAN entre 2003 et 2005. Une troisième, à la piscine de Sarcelles, pour dix-neuf stagiaires, s'achèvera au mois de juin 2007. Cela montre la volonté de l'Etat de favoriser l'accès à des formations qualifiantes pour des jeunes sportifs au cœur d'une zone urbaine sensible (ZUS).

➔ Tronc commun du BEES 1<sup>er</sup> degré : depuis plusieurs années, la DDJS organise une formation annuelle sous forme de contrôle continu des connaissances. La prochaine se déroulera au CD-FAS d'Eaubonne, de novembre 2007 à mars 2008.

#### EXAMENS

➔ Chaque année, la DDJS organise deux examens du tronc commun du BEES 1<sup>er</sup> degré ainsi que deux sessions de l'examen du certificat d'aptitude à la profession de maître nageur sauveteur (CAEPMNS).

+ infos : DDJS

### LE DISPOSITIF PARCOURS ANIMATION SPORT

Ce dispositif permet d'offrir à des jeunes entre 18 et 30 ans, résidant ou intervenant dans les communes en zone urbaine sensible (ZUS) et en contrat de ville, un parcours vers un emploi d'animateur dans le champ socioculturel ou sportif, couplé à une formation préparant à un diplôme professionnel délivré par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Les jeunes ciblés doivent :

- ◆ être de niveau V minimum (CAP/BEP) ;
- ◆ avoir une première expérience dans l'animation ;
- ◆ posséder un niveau de pratique sportive proche de celui exigé en cas d'orientation vers un diplôme sportif ;
- ◆ justifier d'une situation civile et pénale permettant d'envisager un métier dans l'encadrement des publics (pas d'inscription sur l'extrait B2 du casier judiciaire) ;
- ◆ développer un réel projet professionnel dans le secteur de l'animation.

+ infos : DDJS

## QUELQUES PISTES POUR FINANCER UNE FORMATION PROFESSIONNELLE

◆ Si vous sortez du système scolaire ou universitaire et si vous êtes à la recherche d'une première qualification professionnelle, vous pouvez bénéficier d'une aide à la « formation initiale » dans un établissement public du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

**(en savoir +)** DDJS du Val-d'Oise

◆ Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous souhaitez conjuguer emploi et formation, vous pouvez conclure avec un employeur :

- un contrat de professionnalisation ou un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)

**(en savoir +)** [www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques](http://www.travail.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques)

- un contrat d'apprentissage

**(en savoir +)** [www.arfa-idf.asso.fr](http://www.arfa-idf.asso.fr)  
ou [www.cfaomnisport.org](http://www.cfaomnisport.org)

◆ Si vous avez entre 18 et 25 ans, vous pouvez solliciter une bourse d'insertion professionnelle auprès du conseil général du Val-d'Oise.

**(en savoir +)** prendre contact avec une structure d'accueil : mission locale, PAIO, ANPE...

➔ **Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative**  
[www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)

➔ **DDJS du Val-d'Oise**  
**Immeuble Le Cergy Gare, 8, rue Traversière**  
**BP 50306 95027 Cergy-Pontoise Cedex**  
**Tél. 01 34 35 33 33 Fax 01 30 32 34 46**

**Lundi...Vendredi : 8 h 45-12 h 30/13 h 15-17 h 15**

- **Correspondant parcours de formation professionnelle PAS et VAE sport : Odile Urbaniak**  
[odile.urbaniak@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:odile.urbaniak@jeunesse-sports.gouv.fr)

- **Correspondant parcours de formation professionnelle PAS et VAE socioculturel : Guillaume Frager**  
[guillaume.frager@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:guillaume.frager@jeunesse-sports.gouv.fr)

◆ Si vous avez entre 16 et 25 ans et que vous êtes suivi par une structure d'accueil ou demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, vous pouvez solliciter un chèque qualifiant financé par le conseil régional d'Ile-de-France.

**(en savoir +)** auprès de votre ANPE ou mission locale

◆ Si vous êtes salarié, vous pouvez solliciter un congé individuel de formation (CIF). Le dossier de demande de prise en charge est à retirer auprès de l'organisme collecteur agréé dont relève l'entreprise.

**(en savoir +)**

**Agefos PME du Val-d'Oise : 01 48 19 24 30**  
**Unifformation Ile-de-France : 01 53 02 13 13**  
**Fongecif Ile-de-France : 01 44 10 58 58**

◆ Si vous êtes demandeur d'emploi : contacter votre agence locale de l'emploi.

**(en savoir +)** [www.anpe.fr/contacts](http://www.anpe.fr/contacts)

◆ Si vous intervenez dans une association sportive du Val-d'Oise, agréée par la DDJS, qui souhaite contribuer financièrement à votre formation, celle-ci peut solliciter une bourse d'aide à la professionnalisation des clubs auprès du CDOS.

**(en savoir +)** CDOS du Val-d'Oise 01 34 27 19 00

### Centre de services aux associations CSA 95

Rendez-vous 106, rue des Bussys, 95600 Eaubonne  
Adresse postale 34, rue Pierre-Curie 95390 Saint-Prix  
Siège : 29, rue Pasteur 95390 Saint-Prix  
Association loi 1901 Agrément Jeunesse et Sports 95-2005 JEP 040  
Services Associations Infos - Bulletin d'informations du CSA  
Directeur de la publication : Jean-Pierre Prévotet  
ISSN 1290-8711 Imp. SDPI

Le CRIB, deux associations, au service des associations du Val-d'Oise

SEVO  
Tél. 01 34 27 93 81  
Fax 01 34 27 93 65  
[sevo@wanadoo.fr](mailto:sevo@wanadoo.fr)

CSA 95  
Tél. 01 34 16 24 91  
Fax 01 34 16 39 65  
[csa95@wanadoo.fr](mailto:csa95@wanadoo.fr)

CENTRE DE RESSOURCES ET D'INFORMATION POUR LES BÉNÉVOLES (CRIB)  
Maison des comités 106, rue des Bussys, 95600 Eaubonne  
[www.crib95.com](http://www.crib95.com)

## Services Associations

# INFOS

www.crib95.com

AVRIL 2007



## HORS SERIE

# Formation

## EDITO

Depuis maintenant huit ans, le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative s'est engagé dans une profonde rénovation des diplômes professionnels de son champ et donc des formations qui s'ensuivent. La première finalité de cette réforme est d'accompagner le développement de l'emploi par une meilleure adéquation des qualifications actuelles aux métiers futurs, en prenant en compte l'évolution de la demande de pratiques physiques, sportives, sociales, culturelles et l'émergence de nouvelles situations professionnelles.

Cette rénovation a commencé par la création d'un nouveau diplôme de niveau IV, le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), qui prend en considération la nécessité de pouvoir compter sur des animateurs développant des compétences transversales à l'ensemble des champs de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, tout en conservant une qualification spécifique dans une activité précise.

Plus de quatre ans après sa mise en place, il a semblé opportun à la Direction départementale de faire un état des lieux sur l'offre de formation professionnelle proposée dans le Val-d'Oise dans le champ de l'animation sportive et dans celui de l'animation socioculturelle, volontairement centré sur le BPJEPS. En effet, outre sa mission traditionnelle de certification et d'organisation des examens en lien avec la direction régionale, la DDJS accompagne les organismes dans la mise en place de leur formation et participe à la structuration de l'offre sur son territoire.

Vous trouverez dans ce numéro une présentation de cette offre, y compris les formations mises en œuvre directement par la DDJS ainsi que quelques pistes pour financer une formation professionnelle.

**PIERRE AMARDEILH,**  
DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL JEUNESSE ET SPORTS



### FILIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport - JEPS

Elle se modernise et couvre tous les niveaux dans l'ensemble des spécialités concernées à travers les formations qualifiantes :

• Le BAPAAAT (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien), de niveau V. Il constitue le premier accès aux diplômes d'animation de loisirs, accessible dès 16 ans.

• Le BPJEPS, de niveau IV. Il est le diplôme central de l'animation tant socio-éducative que sportive. Il prend lieu et place des BEES I et des BEATEP et couvre l'ensemble des spécialités des branches professionnelles concernées (lire page 5).

• Les DEJEPS et DESJEPS (diplôme d'Etat et diplôme d'Etat supérieur), de niveau III et II, sur chaque spécialité, remplaceront progressivement le BEES II ainsi que les DEFA et DEDPAD dans la formation à la direction de structure, la coordination d'équipe, le développement, la maîtrise de projet, le perfectionnement sportif et la performance sportive.



# L'ADAPT



BPJEPS **loisirs tous publics** : une formation d'un an en alternance pour devenir animateur socioculturel en espace résidentiel collectif :

- ➔ pouvoir animer un lieu de vie,
- ➔ favoriser l'accueil des résidents,
- ➔ mener des actions éducatives adaptées aux attentes et aux besoins des publics.

Cette formation est accessible aux personnes handicapées sur notification de la CDAPH.

L'ADAPT Val-d'Oise se positionnera à terme sur une formation BPJEPS **animation sociale**.

L'ADAPT Val-d'Oise  
62, rue Pierre-Brossolette  
95200 Sarcelles  
Tél. 01 34 19 16 76  
sarcelles@ladapt.org  
http://ladapt.net  
Contact administratif :  
Arlette Toussaint



CFFSN BP 43706  
95037 Cergy-Pontoise Cedex  
Thomas Weisz : 06 61 99 01 36  
tweisz@sports-nautiques.fr  
www.sports-nautiques.fr

## CENTRE DE FORMATION FRANCIEN DES SPORTS NAUTIQUES

Le CFFSN prépare au BPJEPS **activités nautiques** (aviron, voile, canoë-kayak et ski nautique) qui permet d'encadrer des activités de loisirs et peut préparer aux premiers niveaux de compétition. Il propose quatre formations monovalentes et vingt-six plurivalentes. L'entrée en formation se fait à partir de 18 ans, avec l'attestation de formation de premier secours (AFPS), une attestation de natation et des tests d'entrée. La formation est organisée principalement sur la BPAL de Cergy, en semaines bloquées à partir de la mi-novembre pour une durée de douze mois.

Clôture des inscriptions : fin septembre. Tests : début octobre.

Le CFFSN prépare également l'UCC **direction d'un centre de vacances ou d'un centre de loisirs** permettant d'exercer les fonctions de direction dans les centres accueillant plus de 80 mineurs durant plus de 80 jours par an (volume horaire : 80 heures en centre ; 115 heures en entreprise).



IFAC 95  
12, bd Maurice-Berteaux  
95130 Franconville  
Tél. 01 34 44 21 90  
Fax 01 34 14 49 42  
ifac95@ifac.asso.fr  
www.ifac.asso.fr  
Centre de formation :  
139, av. du Gal-Leclerc  
95130 Franconville  
Tél. 01 34 14 02 08  
Fax 01 34 14 00 10  
ifac95.antenne@ifac.asso.fr  
Espace insertion et formation  
Tél. 01 34 25 33 46  
Fax 01 34 25 37 61

Nous vous accompagnons dans votre parcours professionnel avec une formation BPJEPS **loisirs tous publics** en lien avec la conception et la conduite de projets de loisirs éducatifs dans le cadre des structures d'animation, de l'accueil périscolaire aux centres de loisirs.

Notre BPJEPS se déroule en alternance de janvier à décembre et vous bénéficiez d'un accompagnement individualisé à l'adaptabilité à l'emploi. Au cœur de notre formation, esprit d'ouverture et respect de l'individu sont autant de valeurs soutenues par une approche pédagogique pragmatique et dynamique.



## FRANCAS



Avec le centre de formation régional des Francas, nous vous proposons une formation BPJEPS, **loisirs tous publics**, axée sur la mise en réseau et en action des acteurs éducatifs autour de l'animation d'un projet partenarial.

Vous y approfondirez la cohérence des loisirs, de l'éducation, de l'action culturelle et sociale dans l'un des deux cycles de formation prévus par année (octobre et mars).

De plus, nous étudions avec les acteurs du Val-d'Oise l'ouverture d'un BPJEPS **activités du cirque** sur le territoire.

Maison de quartier  
antenne Axe majeur  
12, allée des Petits-Pains  
95800 Cergy  
Tél. 01 34 64 73 72  
Fax 01 30 37 21 19  
infos@francas95.com  
www.francas95.com



Le GRETA Val de France a développé depuis neuf ans une politique de formation aux métiers de l'enseignement sportif, tout d'abord au travers de la formation BEESAPT puis, depuis 2005, du BPJEPS **activités physiques pour tous** (APT).

La formation s'adresse majoritairement à des demandeurs d'emploi.

Elle répond, de par son UC 10, aux compétences recherchées, par les employeurs des titulaires du BPJEPS APT, qui dépassent l'animation d'activités sportives.

C'est pourquoi, le GRETA a choisi de préparer ses stagiaires à développer le lien social dans un milieu urbanisé souvent hostile.

Greta Val de France  
26, avenue Jacques-Anquetil  
95696 Goussainville  
Tél. 01 39 33 82 10  
Fax 01 39 33 82 50  
yvonne.pignard@ac-versailles.fr

## LE RÔLE DES ACTEURS DE LA FORMATION

### RÔLE DE L'ORGANISME DE FORMATION

Il s'engage :

- ➔ à organiser méthodologiquement la formation en mettant à la disposition des stagiaires des formateurs professionnels qui s'adaptent à leurs demandes ;
- ➔ à remettre à la structure le programme de la formation ;
- ➔ à suivre l'évolution du stagiaire durant ses périodes en situation de travail ;
- ➔ à organiser des visites dans les structures et des entretiens d'évaluation ;
- ➔ à présenter le stagiaire aux différentes épreuves nécessaires à la validation de sa formation.

### RÔLE DU TUTEUR

Il accompagne le stagiaire pendant toute la durée de sa formation.

- ➔ Il fait le lien avec la structure d'accueil et avec l'organisme de formation.
- ➔ Il contrôle régulièrement l'évolution des compétences visées et définies par le programme et l'assiduité du stagiaire.
- ➔ Il travaille avec le stagiaire sur l'analyse de ses actions.
- ➔ Il participe aux réunions du comité de pilotage et, éventuellement, aux situations de certification proposées par l'organisme de formation.

### RÔLE DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

La structure d'accueil s'engage à tout mettre en œuvre pour aider le stagiaire à découvrir tous les aspects de la profession et du secteur de l'animation.

- ➔ Une description des tâches envisagées pour le stagiaire est établie par la structure d'accueil, le tuteur et l'organisme de formation.

➔ Elle désigne un tuteur.

➔ Elle s'engage à présenter le stagiaire aux différentes épreuves nécessaires à la validation de sa formation avant la fin de celle-ci.

### RÔLE DU STAGIAIRE

Il s'engage :

- ➔ à s'impliquer activement dans son parcours de formation ;
- ➔ à développer ses compétences en lien avec les objectifs de formation en structure d'accueil et en centre ;
- ➔ à préparer et à présenter les certifications dans les meilleures conditions ;
- ➔ à respecter les règles de fonctionnement de la structure et du centre de formation.

**NB Tout candidat à une entrée en formation au BPJEPS doit parallèlement rechercher une structure d'accueil en lien avec son projet professionnel et la formation visée.**

## LES FORMATIONS BPJEPS HABILITÉES PAR LA DRDJS PARIS - ILE-DE-FRANCE

Liste officielle en date du 1<sup>er</sup> mars 2007 se déroulant dans le Val-d'Oise :

- ➔ BPJEPS **activités physiques pour tous** par le GRETA Val de France (coordonnées ci-contre).
- ➔ BPJEPS **activités nautiques** par le CFFSN (coordonnées ci-contre).
- ➔ BPJEPS **animation sociale** par le CPCV [www.cpcvidf.asso.fr](http://www.cpcvidf.asso.fr)
- ➔ BPJEPS **loisirs tous publics** par l'IFAC 95 (coordonnées ci-contre).
- ➔ BPJEPS **loisirs tous publics** par L'ADAPT du Val-d'Oise (coordonnées ci-contre).
- ➔ BPJEPS **loisirs tous publics** par la Ligue de l'enseignement Val-d'Oise [www.ligue95.com](http://www.ligue95.com)